Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260706-B26_054-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Décision du Bureau Communautaire n° B26-054

Séance du lundi 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni en Salle An Amzer Vad à Lannéanou, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, Président.

Date de la convocation : le 30 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 26

Étaient présents : Jean-Paul Vermot, Guy Pennec, Marion Picart, Arnaud Favé, Christine Prigent, Julien Kerguillec, Sébastien Marie, Pierre Le Goff, Jonas Plusquellec, Joseph Irrien, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Nathalie Barnet, David Guyomar, Alban le Roux, Eric Cloarec, Anne-Lise Jacq, Yvon Denis, Patrick berger, Pascal Lecomte, Hervé Loussaut, Philippe Adam, Marc Boizard, Anne-Marie Kerviel, Gilles Creach, Sandrine Delory.

Étaient absents excusés : Joëlle Huon, Catherine Tréanton, Sandrine Autret, Julie Hamon, Michael Restier, Hervé Cillard, Gwenolé Guyomarc'h, Serge Wlodarczak, Bernadette Auffret, Stéphane Lozdowski.

Examen des demandes de subventions des associations sportives

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°4 "Faire de la culture un facteur d'attractivité et de rayonnement du territoire"

Rapporteur : Valérie Scattolin

BP 2025– Subventions Sport	Budgété	DM (30/06/2026)	Acté	Disponible
326-65748-COM Subventions Associations non-conventionnées	**76 175 €**	**6 000 €**	**73962,50 € (Conseil du 09/02)**	**8 212,50 €**

Les associations sportives non-conventionnées

Voici ci-dessous le tableau récapitulant les demandes de subventions des associations non conventionnées dont les demandes sont jointes au dossier de séance :

	Subvention accordée 2025	Subvention sollicitée 2026	Subvention proposée à la commission
UTMA (annexe 1)	900 €	1 500 €	700 €
RIDE THE SHOW (annexe 2)	/	3 000 €	1 500 €
MOTO CLUB WIBUS (annexe 3)	/	600 €	300 €
LA SAINT MARTINOISE (annexe 4)	500 €	1 000 €	400 €

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260706-B26_054-DE

CLUB DE L'EV LOCQUIREC (annexe 5)	/	400 €	200 €
Montant total proposé			**3 100 €**

Vu la délibération D26-095 du 29 juin 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil de Communauté vers son président et le bureau ;

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- **d'approuver les montants de subvention en direction des structures pré-citées :**
  - **UTMA**
  - **RIDE THE SHOW**
  - **MOTO CLUB WIBUS**
  - **LA SAINT MARTINOISE**
  - **CLUB DE L'EV LOCQUIREC**

Après en avoir délibéré,
Décision du Bureau : adopté à l'unanimité.

Le Président
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ